

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM1		<b>Mener une expérimentation en vue de créer une dynamique collective pour engager les changements de comportements au sein d'ALF</b>					
Lien avec le projet de territoire		<b>F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé J12 : Prévenir les risques majeurs de santé</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>La communauté de communes Ambert Livradois Forez s'engage à devenir éco-exemplaire dans ses actions quotidiennes, et ceci passe entre autres par les éco-gestes que chaque agent peut mettre en pratique de manière simple et efficace pour diminuer ses consommations énergétiques dans le cadre de ses missions professionnelles, mais également à titre personnel. Il est important que chaque agent se sente accompagné dans sa démarche individuelle vers ce changement de comportement afin de se motiver les-uns les-autres et que chaque geste, chaque effort vers le changement, soit valorisé pour qu'une dynamique collective se mette en place.</p> <p>Les agents du service énergie et développement durable en charge d'animer le PCAET et le programme TEPOS au sein de la collectivité souhaitent impulser cette dynamique de groupe en formant des ambassadeurs au sein de la collectivité de manière à créer une transversalité entre services sur la transition énergétique.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1) Formation des agents du service énergie et développement durable :</b>  Pour initier la démarche, les agents du service énergie et développement durable de la CCLAF se forment en suivant le parcours d'accompagnement aux changements proposé par l'ADEME. Ce parcours de formation leur permet ainsi d'obtenir davantage d'outils et de compétences en la matière pour réussir à impulser une dynamique de groupe, pérenne, au sein des agents ALF volontaires à la démarche afin qu'ils deviennent des ambassadeurs du développement durable/de la transition énergétique. Ce groupe convaincu par les changements de comportement à mettre en œuvre en faveur de la transition énergétique disséminera progressivement auprès de son entourage professionnel et par effet rebond personnel, avec l'appui du service énergie et développement durable, divers éco-gestes et bonnes pratiques en termes d'économies d'énergie, de respect de l'environnement et de la santé.</p> <p><b>2) Recenser les agents volontaires et les sites pour lancer l'expérimentation :</b>  Pour parvenir à la formation d'ambassadeurs de la transition énergétique et instaurer une transversalité entre les différents services, les ambassadeurs seront des agents de tout horizon professionnel. Il convient que les agents soient des personnes convaincues, volontaires, dynamiques et que ce rôle ne soit pas perçu comme une contrainte/une charge de travail supplémentaire.</p> <p><b>3) Mise en œuvre de l'expérimentation :</b>  Les agents volontaires seront invités à suivre une formation « Transition énergétique au sein d'ALF » proposée par les agents du service Energie, éventuellement avec l'appui de l'ADEME et/ou de l'AMO TEPOS. Lorsque les ambassadeurs seront formés et bien identifiés, ils se réuniront régulièrement pendant un temps de travail (avec accord préalable de la Direction) afin de définir ensemble les axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan d'actions / Une charte d'engagement des ambassadeurs, sera élaboré(e) pour 3 ans (et sera rendu officiel pour légitimer les actions menées par les ambassadeurs), en faveur des éco-gestes (dont éco conduite), de la gestion des déchets, de la gestion de la ressource en eau, de la mobilité (notamment pour le challenge), de l'alimentation (à titre individuel : liens bons d'achat COS).</li> <li>- Des ateliers d'information et de sensibilisation sur les éco-gestes, les économies d'énergie ou encore la gestion des déchets au travail seront proposés aux agents ALF par le service Energie et les ambassadeurs de la transition énergétique. Des challenges internes seront organisés : « Une journée à bicyclette », « Une journée zéro déchets »</li> <li>- Des échanges réguliers entre ambassadeurs seront réalisés afin : <ul style="list-style-type: none"> <li>o d'identifier les freins/les blocages du changement, et à l'inverse les leviers permettant d'enclencher des changements perceptibles</li> <li>o de définir des indicateurs de suivi des divers changements</li> <li>o de définir comment communiquer auprès des agents via, notamment, les outils de communication interne existants (magazine territorial, intranet, ...)</li> </ul> </li> </ul> <p>Selon les résultats obtenus à l'issue des 3 ans, les actions concluantes pourront être proposées dans la gouvernance territoriale afin d'élargir le champ d'actions.</p>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Volonté politique forte Motivation des agents sur le long terme Temps conviviaux de partage et de valorisation des réussites					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre d'ambassadeurs au sein de l'effectif ALF - nombre de participants aux ateliers proposés Les indicateurs seront plus précisément définis avec le groupe de travail (les ambassadeurs)					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY					
LOCALISATION		Au sein de la structure ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021 : formation des agents du service énergie et développement durable 2022 : constitution du réseau d'ambassadeurs, formation et 1 <sup>er</sup> actions 2022-2024 : réalisation d'ateliers et d'animations auprès de l'ensemble du personnel					
COUT DE L'OPERATION		Coût des ateliers et événements : 2 000€ Communication/Kit ambassadeurs : 1 500€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADIL, ADUHME					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM2		<b>Généraliser la pratique du télétravail au sein d'ALF</b>					
Lien avec le projet de territoire		<b>F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>La communauté de communes Ambert Livradois Forez compte environ 250 agents répartis sur de très nombreux sites, eux-mêmes répartis sur l'ensemble du territoire. Les déplacements domicile-travail sont parfois conséquents et les déplacements professionnels quotidiens.</p> <p>La mise en place du télétravail, depuis le domicile ou un espace de coworking, permettrait non seulement de réduire les impacts environnementaux dus aux déplacements des agents, mais aussi de participer à l'objectif de revitalisation des centres bourgs sur le territoire d'Ambert Livradois Forez.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1) Mener une expérimentation et l'évaluer :</b>            Une expérimentation a été réalisée sur l'année 2019 auprès d'une dizaine d'agents. Un bilan a été réalisé et présenté en février 2020.</p> <p><b>2) Confronter les résultats de l'enquête au bilan de l'expérimentation de télétravail</b>            La crise sanitaire due au COVID-19 a contraint la collectivité à placer ses agents en situation de télétravail à temps complet dans les plus brefs délais et pour plusieurs mois. En mai 2020, une enquête a été menée par le service RH auprès des agents d'ALF en télétravail pour évaluer les réussites et limites du télétravail dans l'objectif de revoir les premières règles fixées.</p> <p><b>3) Former les agents à l'utilisation des outils numériques et préparer les documents de cadrage :</b>            - formation à l'intranet            - formation aux fonctionnalités de l'outil TEAMS            - charte du télétravail            - dispositif de suivi des missions</p> <p><b>4) Ouvrir le télétravail à tous les agents qui sont sur des postes télétravaillables et qui souhaitent télétravailler</b></p> <p><b>5) Sensibiliser les agents et les N+1 au télétravail, le cas échéant</b></p>							
<b>Impacts et mise en oeuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Lien de confiance entre agents et responsables hiérarchiques Souplesse de l'organisation (possibilité de tester, pas d'engagement irréversible) Formation et sensibilisation des responsables hiérarchiques Connexion internet : déploiement de la 4G/fibre					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre d'agents en situation de télétravail - nombre de kilomètre "évités" - nombre de postes télétravaillés // nombre de postes					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		<b>Incidences positives :</b> La limitation des déplacements aura un impact sur les émissions de polluants atmosphériques et sur la biodiversité locale					
ELU REFERENT		Président : Daniel FORESTIER					
AGENT REFERENT ALF		Directrice des ressources humaines : Marielle GRAUD					
LOCALISATION		Au sein de la structure ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Septembre 2020 : déploiement 2021 - 2027 : enquêtes régulières de satisfaction					
COUT DE L'OPERATION		Temps d'agents					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		CNFFPT					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x						x	
Action ADM3		Engager ALF dans une démarche d'achats durables					
Lien avec le projet de territoire		FS2 : Etre exemplaire dans les projets publics					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Le droit français permet la prise en compte du développement durable et de la protection de l'environnement à tous les acheteurs publics français. Cette politique a connu une nouvelle étape avec la réforme du droit de la commande publique intervenue en avril 2016. Par ailleurs, le Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables définit un achat public durable comme étant un achat public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique ;</li> <li>- qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;</li> <li>- permettant de réaliser des économies "intelligentes" au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;</li> <li>- qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation."</li> </ul> <p>Engagée en faveur du développement durable et de la transition énergétique, et pour renforcer l'attractivité de son territoire, Ambert Livradois Forez se doit aujourd'hui d'être une vitrine de son territoire en étant exemplaire dans sa politique d'achats.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1) Dépenses de fonctionnement des services d'Ambert Livradois Forez</b> : Il conviendra de sensibiliser les agents d'ALF à l'intérêt d'effectuer des achats durables dans le quotidien de leur service à travers notamment ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le recours aux produits locaux et de saison pour les achats alimentaires ;</li> <li>- la commande de fournitures de bureau éco-responsables ;</li> <li>- l'utilisation de produits d'entretien plus sains et durables.</li> </ul> <p>Le règlement intérieur d'ALF pourra être revu afin de formaliser cette politique d'achats.</p> <p><b>2) Projets de rénovation et/ou de construction</b> : Etudier systématiquement, pour les projets publics, le recours à des matériaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- biosourcés dont le bois local ;</li> <li>- à haute performance énergétique ;</li> <li>- favorisant la qualité de l'air intérieur ;</li> <li>- assurant le confort des agents et usagers.</li> </ul> <p>Il conviendra de proposer un accompagnement aux entreprises du territoire pour qu'elles soient en capacité de répondre.</p> <p><b>3) Parc de véhicules</b> : Mener une réflexion pour adapter les choix d'énergie et de motorisation des véhicules à leur utilisation.</p> <p><b>4) Critères dans les pièces de marché</b></p>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Directives de la part de l'administration générale Communication auprès des services Implication des services concernés Cohésion de groupe					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre de projets bâtimementaires incluant des clauses environnementales Part des achats durables (fonctionnement) sur les achats totaux					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Incidences positives : Les actions sur les achats peuvent permettre d'anticiper les problématiques de gestion des déchets en s'orientant principalement sur des traitements issus de collecte sélective. Favoriser l'approvisionnement local suit aussi un objectif de réduction des déplacements ce qui sera bénéfique pour la biodiversité et permettra de réduire les émissions de polluants atmosphériques. L'ensemble des actions envisagées aura une incidence positive sur l'environnement.					
ELU REFERENT		Président : Daniel FORESTIER					
AGENT REFERENT ALF		Service marchés publics : Edouard CONVERT					
LOCALISATION		Au sein de la structure ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		A partir de 2021					
COUT DE L'OPERATION		Temps d'agents					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		PNRLF					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		CC ALF - ADUHME					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM4		<b>Mettre en œuvre une stratégie de gestion et de rénovation du patrimoine public intercommunal et communal</b>					
Lien avec le projet de territoire		<b>F52 : Etre exemplaire dans les projets publics</b> <b>F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Ambert Livradois Forez compte plus de 170 sites, dont 82 logements communautaires. En 2018, hors logements, la consommation énergétique du patrimoine intercommunal est de 4 545 790 kwh toute énergie confondue, tandis que la production de gaz à effet de serre est d'environ 400 tonnes. En engageant un programme de travaux de rénovation, la consommation énergétique des bâtiments pourraient diminuer de 20 à 40% en 10 ans.</p> <p>Ambert Livradois Forez adhère à l'Aduhme, agence locale des énergies et du climat depuis sa création, pour son propre compte et celui de ses communes. L'EPCI et l'ensemble des 58 communes qui composent le territoire peuvent ainsi accéder au dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP). Ce dispositif consiste à mutualiser entre plusieurs collectivités une expertise technique pour permettre aux collectivités qui en bénéficient de réduire leur consommation d'énergie voire de produire de l'énergie.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1) Réaliser un inventaire précis du patrimoine bâti</b></p> <p><b>2) Mettre en place et actualiser le suivi énergétique des patrimoines publics bâtis et non bâtis (éclairage public)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'adhésion à l'ADUHME pour le compte de l'EPCI et des communes</li> <li>- Réaliser le profil énergétique de toutes les collectivités du territoire ALF et le mettre à jour</li> <li>- Etablir un schéma directeur de l'EPCI et des communes, le réaliser et le mettre à jour : dans ce cadre des actions seront étudiées et mises en oeuvre dans les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Gestion efficace de l'énergie : ajustement des puissances souscrites, optimisation des abonnements, réalisation de fiches bâtiments</li> <li>* Amélioration du patrimoine : Régul +, contrat de maintenance groupé, surveillance QAI, valorisation des CEE, gestion de l'eau</li> <li>* Construction ou rénovation globale : Télégestion, décret tertiaire</li> <li>* Diversification énergétique : Chaleur Livradois Forez, centrales photovoltaïques</li> </ul> </li> </ul> <p><b>3) Identifier les priorités et se doter d'un plan d'actions pluriannuel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logements publics : Mettre en oeuvre la fiche action 13 "Aide à la réhabilitation thermique des logements communaux et intercommunaux" du Schéma Départemental de l'Habitat, et notamment la sous action 1 "Financement des diagnostics du parc de logements publics"</li> <li>- Bâtiments tertiaires : Etudier l'opportunité de se doter d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)</li> </ul> <p><b>4) Mobiliser et mettre en oeuvre les programmes liés à la gestion du patrimoine et sa rénovation énergétique dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaleur Livradois Forez <ul style="list-style-type: none"> <li>* Substitution des installations à énergies fossiles par des énergies renouvelables</li> <li>* Baisse globale des consommations énergétiques d'au moins 30%</li> </ul> </li> </ul>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Cohésion entre les services énergie/développement durable et bâtiments d'ALF Maintien de l'adhésion à l'ADUHME Capacité financière					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de chaufferies intercommunales bien régulées</li> <li>- nombre de kwh valorisés suite aux travaux de rénovation énergétique</li> <li>- nombre de logements publics audités et rénovés</li> </ul>					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		<p><b>Incidences négatives :</b> La rénovation des bâtiments sera à l'origine de production de nuisances sonores et de pollutions durant la période de chantier (matière en suspension, amiante, ...). Elle entrainera une augmentation temporaire des déchets.</p> <p>Mesures d'évitement : Des mesures de réduction et de maîtrise des émissions de polluants sont à prévoir pendant les périodes de chantier.</p> <p>Mesures de réduction : Encadrer la gestion des déchets du BTP et leur revalorisation lors des périodes de chantier pour limiter l'augmentation significative du tonnage des déchets (mise en place de protocoles d'enlèvement, de stockage et de traitement des déchets inertes)</p>					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN Vice Président en charge des bâtiments : Jean SAVINEL					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service énergie et développement durable Responsable du service bâtiments : Frédérique Lassalas					
LOCALISATION		Patrimoine intercommunal et communal répartis sur tout le territoire d'ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Adhésion à l'ADUHME depuis 2017. Poursuite sur les 6 ans du CEP Chaleur Livradois Forez : 2020-2023 Déploiement SDH : 2021-2027 SDIE : 2022					
COUT DE L'OPERATION		Dépenses de fonctionnement - Adhésion ADUHME : 40 000€/an - Chaleur Livradois Forez : chargée de mission + partenariat Aduhme + communication : 275 000€ sur la durée du programme Dépenses d'investissement : - Etude SDIE - Etudes thermiques et travaux logements dans le cadre du SDH : non défini ce jour					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADUHME / Conseil départemental / ADEME - Région					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME - Région / Conseil départemental					

MAITRE D'OUVRAGE		ALF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM5		Souscrire des contrats d'achat d'énergie responsable					
Lien avec le projet de territoire		F51 : Produire de l'énergie localement					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Ambert Livradois Forez s'engage fortement en faveur de la transition énergétique et porte l'ambition de couvrir la consommation énergétique de ses bâtiments pour des énergies renouvelables à horizon 2050. Aussi, en adéquation avec les orientations stratégiques de son projet de territoire, la collectivité souhaite approvisionner tout ou partie de ses sites (points de livraison) en énergie renouvelable et accompagner ses communes au changement.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1) Souscrire des contrats de fourniture d'énergie renouvelable pour le patrimoine intercommunal :</b></p> <p>* Electricité : Approvisionner progressivement les sites d'ALF en électricité verte de type HVE (haute valeur environnementale) : Ambert Livradois Forez possède 59 points de livraison en électricité. La collectivité adhère au groupement d'achat en électricité porté par le SIEG 63, groupement dans lequel elle a opté pour de l'électricité verte à HVE pour 7 de ses sites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Progressivement, la collectivité souhaite être approvisionnée en électricité verte de type HVE pour l'ensemble de ses sites.</p> <p>* Gaz naturel : Etudier le recours aux garanties d'origine ou au HVE pour l'approvisionnement en gaz naturel. Ambert Livradois Forez adhère au groupement départemental d'achat en gaz naturel. Le conseil départemental et l'ADUHME souhaitent étudier le recours à des garanties d'origine pour la prochaine contractualisation.</p> <p>* Etudier les possibilités en matière d'auto consommation à moyen et long terme</p> <p><b>2) Proposer un accompagnement méthodologique aux communes sur la question des contrats d'énergie renouvelable</b></p> <p>* Vulgariser les notions liées à la fourniture d'énergie verte</p> <p>* Faire valoir le retour d'expérience d'ALF</p> <p>* Présenter les partenaires accompagnants et leur rôle : ADUHME, ALF, Conseil départemental, SIEG</p> <p>* Identifier les sites où la mise en oeuvre de contrats d'énergie renouvelable est pertinente : En lien avec l'action ADM 4 il s'agit d'inviter les communes à rénover avant de consommer responsable.</p>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Réalisation d'actions d'économies d'énergie dans les bâtiments pour avoir un budget "énergie" constant					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre de points de livraison d'ALF approvisionné en électricité d'origine renouvelable - nombre de sites auto alimentés en électricité d'origine solaire					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Pas encore de retour EES					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service énergie et développement durable					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		- déploiement de l'action dès 2021 - montée en puissance dans les 6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		Effort financier : • 10 à 15€/Mwh 18 000€ en 2021 pour les 7 sites passant en HVE					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADUHME / SIEG / Conseil départemental					
PARTENAIRES FINANCIERS							

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez			
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire
x					x
Action ADM6		<b>Effectuer un suivi de la qualité de l'air intérieur et du radon des bâtiments accueillants du public</b>			
Lien avec le projet de territoire		<b>J12 : Prévenir les risques majeurs de santé</b>			
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>					
<p>La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public, dont la surveillance devra être réalisée d'ici le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires ;</li> <li>- 1er janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées, ...)</li> <li>- 1er janvier 2023 pour les autres établissements</li> </ul> <p>En France et particulièrement sur notre territoire, nous sommes également exposés au radon, gaz radioactif, qui est une composante naturelle présent dans les sols granitiques et volcaniques. Ce gaz est un paramètre pris en considération dans la politique de la QAI.</p> <p>Le territoire Ambert Livradois Forez, classé en zone à potentiel radon significatif (zone 3), a pour obligation de réaliser un dépistage du radon depuis le 1er juillet 2018 (décret n°2018-434) dans les ERP. Les établissements concernés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'internat : écoles primaires, collèges, lycée, GRETA</li> <li>- les établissements sanitaires et sociaux : CIAS, EHPAD, aire des gens du voyage</li> <li>- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans : les crèches, les écoles maternelles, les ALSH</li> </ul> <p>Dans ce cadre la communauté de communes Ambert Livradois Forez, adhérente à l'Aduhme, a pu bénéficier et faire bénéficier ses communes adhérentes d'une formation dispensée par l'Atmo, en juin 2019. Ainsi la collectivité ALF peut porter à connaissance la réglementation et mettre en place les bonnes pratiques visant à améliorer la QAI des bâtiments concernés par cette mesure et doit engager un dépistage du radon dans les ERP par des organismes accrédités et en conformité avec les mentions inscrites dans ledit décret.</p>					
<b>Description détaillée de l'action</b>					
<p><b>1) Réaliser une évaluation des moyens d'aération et de ventilation dans tous les ERP concernés par la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier le bon renouvellement de l'air dans les locaux : s'assurer que les ouvrants soient fonctionnels et contrôler les bouches/grilles d'aération. Toute anomalie sera renseignée dans le document d'évaluation de manière à procéder aux travaux nécessaires.</li> <li>- ALF réalise un contrat de maintenance avec un professionnel du bâtiment titulaire d'un agrément autorisant à intervenir sur les systèmes d'aération.</li> </ul> <p><b>2) Mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un auto-diagnostic de la QAI permettant la réalisation d'un plan d'actions pour chaque bâtiment dont la durée de validité est de 7 ans</li> <li>- Sensibiliser les occupants aux diverses actions à mettre en œuvre</li> </ul> <p><b>3) Réaliser une campagne de mesures de la qualité de l'air et dépistage du radon au sein des ERP intercommunaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A ce jour, seul le dépistage du radon est obligatoire dans les ERP. En conformité avec le décret n°2018-434, un dépistage radon sera réalisé par un organisme accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac) dans tous les ERP concernés au sein d'ALF.</li> <li>- Les mesures des polluants de la qualité de l'air ne sont pas une obligation légale (sauf) le radon, toutefois ALF s'engage à faire des campagnes de mesures de formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone et de tétrachloroéthylène (par un organisme accrédité) dans tous les ERP concernés par la surveillance de la QAI.</li> <li>-&gt; Si les polluants mesurés sont au-delà des seuils, mener une expertise pour identifier les causes de pollution dans l'établissement et mettre en œuvre les mesures correctives préconisées.</li> </ul> <p><b>4) ALF s'engage à porter à connaissance auprès des 58 communes du territoire les exigences de l'Etat en matière de QAI et de diagnostic du radon, et à les accompagner dans leurs démarches.</b></p> <p>Cet accompagnement sera d'ordre technique : communication/sensibilisation, et commande groupée pour la réalisation de campagnes de mesures dans les ERP, par des organismes accrédités.</p>					
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>					
Mobilisation et sensibilisation +++	Adaptation	Qualité de l'air **	Energies renouvelables	Consommation d'énergie **	Gaz à effet de serre Développement territorial Séquestration Carbone
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Portage politique fort			
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<p>Quantification du nombre de moyens d'aération dans les ERP aux normes</p> <p>Nombre d'établissement ayant réalisé le diagnostic de la QAI Nombre d'agents sensibilisés/an</p> <p>Le plan d'actions QAI découlant du diagnostic est mis en œuvre - amélioration perceptible (se fixer un objectif précis)</p> <p>Nombre d'établissements ayant fait l'objet de campagne de mesures/an</p> <p>Amélioration de la QAI dans les ERP</p>			
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.			
ELU REFERENT	Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN				
AGENT REFERENT ALF	Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY				
LOCALISATION	Territoire de la CC ALF, 58 communes				
CALENDRIER DE L'OPERATION	2021-2022				
COUT DE L'OPERATION	Adhésion ATMO : 4 760€ TTC /an Dépistage radon bâtiments ALF : 32 000€ TTC				
TYPES DE DEPENSES	Fonctionnement				
PARTENAIRES TECHNIQUES	ATMO				
PARTENAIRES FINANCIERS	ADEME (temps d'agents chargés de mission TEPOS)				

MAITRE D'OUVRAGE		Parc Naturel Régional Livradois-Forez / CCALF / Communes / Acteurs privés					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x						x	
<b>Action ADM7</b>		<b>Améliorer la qualité du ciel nocturne</b>					
<b>Lien avec le projet de territoire</b>		<b>F16 : Réduire les pollutions lumineuses</b> <b>F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>L'arrêté de 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels fixait un certain nombre de mesures sur les obligations d'extinction nocturne. Ces obligations sont aujourd'hui étendues dans un nouvel arrêté du 27 décembre 2018 sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.</p> <p>Toutefois, l'éclairage public nocturne en France correspond à 41% des consommations d'électricité des communes. Les acteurs privés allouent également un budget non négligeable pour maintenir un éclairage nocturne de leurs enseignes voire d'une partie de leurs locaux lorsqu'ils sont inoccupés.</p> <p>L'éclairage nocturne pèse lourd dans les consommations énergétiques, mais a également de lourdes conséquences sur la biodiversité (phénomènes d'attraction/répulsion, fragmentation des habitats, modification des rapports proies/prédateurs, désorientation, etc.), la qualité du ciel nocturne (halo lumineux au-dessus des villes) et sur la santé humaine (altération du système hormonal, du sommeil).</p> <p>Sur l'ensemble du territoire du Parc Livradois Forez, un recensement et une cartographie des pollutions lumineuses sont actuellement en cours d'élaboration (2020/2021) et permettront de faire un état des lieux de la qualité du ciel nocturne et ainsi orienter au mieux les actions à mettre en oeuvre pour répondre à l'objectif suivant : tendre vers un territoire dont l'éclairage public et privé atteindra 100% d'extinction nocturne en milieu de nuit en sensibilisant les élus, les acteurs privés et les habitants. L'extinction de l'éclairage nocturne permet d'une part de faire des économies énergétiques et financières, et d'autre part de préserver la biodiversité et le ciel étoilé.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1. Communiquer/sensibiliser (PRNLF, CCALF, ANPCEN) à destination du tout public (élus, acteurs publics-privés, et habitants)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation et diffusion de divers supports de communication permettant l'accompagnement vers un changement de pratique : guides techniques à destination de divers publics ; articles sur les sites internet, la presse, les lettres communales etc.</li> <li>- Sensibiliser et accompagner les divers publics vers un changement de pratique : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la réglementation en vigueur et son bon respect (Arrêté du 27 décembre 2018) ;</li> <li>b) les conséquences engendrées par la pollution lumineuse sur la biodiversité et sur la santé</li> <li>c) les bienfaits de l'extinction nocturne : économies d'énergie, meilleure qualité du ciel étoilé, l'attractivité du territoire pour sa qualité de nuit.</li> <li>d) valoriser les acteurs privés respectant la loi (témoignages), valoriser les communes pratiquant l'extinction nocturne (Label national "Villes et villages étoilés" organisé par l'ANPCEN)</li> </ul> </li> <li>-&gt; Le format de la sensibilisation sera à adapter au type de public : animations nature, conférences, diagnostic de l'éclairage, projection de film/documentaire.</li> </ul> <p><b>2. Mettre en oeuvre la réduction de la pollution lumineuse (communes avec le SIEG, acteurs privés - commerçants) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suppression des points lumineux inutiles</li> <li>- mettre en place l'extinction en milieu de nuit</li> <li>- rénover l'éclairage dans le respect des enjeux de biodiversité (puissance de l'éclairage, type de luminaire, température de couleur...)</li> </ul>							
<b>Impacts et mise en oeuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Engagement des communes / portage politique La communication : une bonne compréhension des enjeux pour le territoire (énergétique, financier, santé public, biodiversité, attractivité du territoire)					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes procédant à l'extinction totale de l'éclairage nocturne (données auprès des communes en les questionnant)</li> <li>- Les économies d'électricité, financières (données auprès de l'Aduhne et du SIEG) et de maintenance : réparation et remplacement d'ampoules (Voir avec le SIEG), réalisées par les communes procédant à l'extinction totale</li> <li>- Nombre d'animations et de personnes sensibilisées par an</li> <li>- Diminution significative de la pollution lumineuse visible via des photographies aériennes satellites (ANPCEN)</li> </ul>					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Voir rapport EES					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY					
LOCALISATION		Territoire du PNRLF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Dès le lancement du PCAET sur les 6 ans					
COUT DE L'OPERATION		Coûts des travaux de rénovation de l'éclairage (communes et acteurs privés) Coûts d'animation/de sensibilisation					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		SIEG, Aduhne, ANPCEN					
PARTENAIRES FINANCIERS		SIEG, collectivités					

MAITRE D'OUVRAGE		ALF et/ou PNRLF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM8		<b>Mettre en place et animer une gouvernance territoriale pour devenir des administrations exemplaires</b>					
Lien avec le projet de territoire		<b>F52 : Etre exemplaire dans les projets publics</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Ambert Livradois Forez souhaite se positionner comme chef de file pour travailler en réseau avec toutes les administrations publiques locales volontaires de son territoire pour qu'ensemble elle tendent vers l'exemplarité.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p>Créer un groupe de travail ALF responsable du réseau des administrations exemplaires qui sera en charge, en lien avec la gouvernance, de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Définir l'échelle territoriale (ALF, PNRLF, ...) de travail ;</li> <li>Identifier les administrations concernées ;</li> <li>Créer et faire vivre un réseau entre ces administrations (faire la promotion des initiatives publiques et privées, organiser des challenges, prévoir des temps de rencontres et d'échanges ...)</li> <li>Définir un plan d'actions commun/charte d'engagements sur des sujets préalablement identifiés (déplacements, restauration collective, produits d'entretien, ressource en eau (récupérateurs d'eau pluviale), déchets (composteur), énergie, vulnérabilité climatique, communication)</li> <li>Définir un plan de formation des élus et responsables le cas échéant</li> <li>Engager des actions collectives dont formation des élus et responsables</li> </ol>							
<b>Impacts de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Volonté des responsables Créer et maintenir une dynamique de groupe/réseau					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre d'administrations publiques engagées dans la démarche Nombre d'actions collectives engagées					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service énergie et développement durable					
LOCALISATION		<b>A DEFINIR</b> : Territoire ALF / Territoire PNRLF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		A partir de 2024					
COUT DE L'OPERATION		Temps d'agents dans un 1 <sup>er</sup> temps Coût de mise en œuvre des actions dans un 2 <sup>nd</sup> temps					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		PNRLF, CNEPT, Sous préfecture ?, Sans objet					
PARTENAIRES FINANCIERS							